



Fédération Rhône-Alpes
de Protection de la Nature

www.frapna.org

FRAPNA Région
77, rue Jean-Claude Vivant
69100 VILLEURBANNE
Tél. : 04 78 85 97 07
coordination@frapna.org

FRAPNA Ain
Maison de la nature
11, avenue Maginot
01000 BOURG-EN-BRESSE
Tél. : 04 74 21 38 79
frapna-ain@frapna.org

FRAPNA Ardèche
39, rue Jean-Louis Soulavie
07110 LARGENTIÈRE
Tél. : 04 75 93 41 45
frapna-ardeche@frapna.org

FRAPNA Drôme
38, avenue de Verdun
26000 VALENCE
Tél. : 04 75 81 12 44
Fax : 04 75 81 14 73
frapna-drome@frapna.org

FRAPNA Isère
M.N.E.I. / 5, place Bir-Hakeim
38000 GRENOBLE
Tél. : 04 76 42 64 08
Fax : 04 76 44 63 36
frapna-isere@frapna.org

FRAPNA Loire
4, rue de la Richelandière
42100 SAINT-ETIENNE
Tél. : 04 77 41 46 60
Fax : 04 77 47 18 24
frapna-loire@frapna.org

FRAPNA Rhône
22, rue Édouard Aynard
69100 VILLEURBANNE
Tél. : 04 37 47 88 50
frapna-rhone@frapna.org

FRAPNA Savoie
26, passage Charléty
73000 CHAMBERY
Tél. : 04 79 85 31 79
Fax : 04 79 85 20 03
frapna-savoie@frapna.org

FRAPNA Haute-Savoie
PAE de Pré-Mairy
84, Route du Viéran
74370 PRINGY
Tél. : 04 50 67 37 34
Fax : 04 50 67 03 62
frapna-haute-savoie@frapna.org



Monsieur le Préfet de région
Préfecture région Rhône-Alpes
106, Rue Pierre Corneille
69419 Lyon Cedex 03

Lyon, le 17 octobre 2013

Objet : Mesures compensatoires "zones humides" du projet de Center Parc de Roybon

Monsieur le Préfet,

Conformément à nos règles statutaires, le Président de la FRAPNA Isère, par ailleurs Vice-président de notre structure régionale, vient de me transmettre le relevé de conclusions du Comité de pilotage « zones humides Center Parc » qui s'est tenu au Conseil Général de l'Isère le 8 octobre dernier.

Ce Comité de pilotage a été mis en place par le Président VALLINI, à la demande expresse de notre section Iséroise en suite des conclusions du Commissaire enquêteur, rendues dans le cadre du permis de construire de ce projet. Il est dédié essentiellement à la problématique « Loi sur l'eau » et aux mesures compensatoires de la destruction programmée de 64 hectares de zones humides d'un seul tenant.

Après un long silence (le dernier s'étant tenu en décembre 2011), ce Comité a été convoqué en urgence à la demande de mon collègue le 8 octobre 2013, des informations concordantes laissant entendre le dépôt du dossier « Loi sur l'eau » auprès des services de la Préfecture de l'Isère.

Le Président de la FRAPNA Isère n'a pas manqué de rappeler, qu'en lieu et place de la concertation prévue, PIERRE ET VACANCES l'avait invité à une simple présentation détaillée d'un catalogue de mesures compensatoires déjà déposées auprès des services de l'Etat sans la moindre consultation préalable sérieuse de notre structure quant à la pertinence du choix des sites et des mesures de gestion.

Nous rappelons qu'il s'agit de la plus grande opération de destruction de zones humides programmée en Rhône-Alpes depuis plusieurs décennies, ce qui justifie des mesures compensatoires à la hauteur de l'ampleur du projet, c'est à dire exemplaires.

Le catalogue de mesures compensatoires présenté est loin d'être à la hauteur des enjeux.

Si le ratio de deux hectares de compensation pour un hectare détruit est globalement respecté, la dispersion des mesures compensatoires sur cinq départements de la région Rhône-Alpes et la très faible représentation du département de l'Isère sont inacceptables.

De plus, dans la plupart des cas, il ne s'agit que de petites surfaces humides boisées sans enjeu véritable et/ou dont la dégradation résulte, comme en Chautagne, d'une gestion inappropriée de boisements publics par l'ONF. Notons que c'est précisément cet organisme qui a été chargé d'établir le "catalogue" de mesures compensatoires, d'où le biais de sélection majeur observé.

Devant l'ampleur de l'impact de ce projet, nous sollicitons votre intervention pour que les mesures compensatoires de création/restauration de zones humides respectant le ratio de deux hectares compensés pour un hectare détruit soient proposées dans le département de l'Isère, qui ne manque pas de sites dégradés, et/ou sur de grandes zones humides dégradées à fort enjeu patrimonial.

L'agrégation de confettis dispersés aux quatre coins de la région Rhône-Alpes actuellement proposée par PIERRE ET VACANCES nous semble hors de propos. Par conséquent, nous demandons une refonte en profondeur des propositions de mesures compensatoires.

Avec l'assurance que nous serons entendus sur ce dossier sensible qui doit avoir valeur de référence à défaut d'exemple, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.



Eric FERAILLE
Président régional FRAPNA

Copie :

- Madame la DREAL,
- Messieurs les Préfets de l'Isère, de l'Ain, de la Savoie, de la Haute-Savoie et de l'Ardèche,
- Directions Départementales des Territoires de l'Isère, de l'Ain, de la Savoie, de la Haute-Savoie et de l'Ardèche.